

**Allocution de Mme la Ministre de l'Éducation et des
Ressources Humaines,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

**Signature de la Convention-Cadre relative à la
Coopération Educative**

Mesdames et Messieurs

Bonjour.

Permettez-moi, à l'entame de mes propos, d'exprimer mon appréciation à l'endroit de SE Monsieur l'Ambassadeur, de Mons le Recteur de l'Académie de La Réunion, ainsi que du Président de l'Université de La Réunion qui ont fait ce déplacement afin de procéder avec la signature de cette nouvelle convention cadre.

Je voudrais également vous souhaiter à tous sans exception aucune la bienvenue au ministère.

Je suis effectivement très honorée d'être parmi vous ce matin pour cette cérémonie de signature de la "Convention-Cadre de Coopération Educative" qui va étendre la collaboration entre nos institutions et organisations respectives pour une durée additionnelle de quatre ans.

La Convention cadre de la coopération éducative entre Maurice et la France remonte à 2002. Tout en définissant les termes de la collaboration entre nos deux pays dans le domaine de l'éducation, elle est réactualisée chaque deux ans en fonction de nos besoins.

Ainsi, il est évident que mon ministère a bénéficié de l'assistance de la partie française dans des domaines aussi diverses que le pré-primaire, la formation des enseignants, la formation technique et

professionnelle, des besoins spéciaux aussi bien que la reconnaissance des acquis, entre autres. Il est bon de souligner que cette assistance s'est déclinée en termes de renforcement des capacités, le partage des pratiques novatrices et aussi l'expertise technique.

Ma visite officielle à la Réunion en août de l'année dernière m'avait permis de jauger l'importance de la collaboration en matière d'éducation et de la formation entre nos deux îles sœurs en particulier et entre les autres pays amis de la Région. Lors de nos discussions avec les acteurs et partenaires réunionnais de l'action éducative et de la formation, nous avons eu des échanges très fructueux sur les nouvelles orientations enclenchées à Maurice dans ces secteurs. C'était également réconfortant de noter la réaction très favorable des autorités françaises aux préoccupations mauriciennes. De là, il ne suffisait qu'un pas pour que la partie française et mon ministère se mettent à l'œuvre pour le renouvellement de cette "Convention-Cadre".

Ont été ainsi identifiés les six axes prioritaires suivants:

1. la formation professionnelle et technique (secondaire et supérieure) ;
2. la scolarisation des élèves au pré-primaire et l'éducation spécialisée au primaire et au secondaire ;
3. le numérique éducatif ;
4. l'assurance qualité à tous les niveaux, du pré-primaire au secondaire incluant l'inspection et la gestion scolaires ;
5. l'enseignement / apprentissage du français et de l'enseignement en milieu bilingue ; et
6. l'enseignement supérieur et la recherche.

Je précise également que des " Avenants " vont ressortir de cette nouvelle "Convention-Cadre". Des avenants qui nous permettront de

préciser les modalités techniques et les procédures financières pour la mise en œuvre des différents programmes relatifs à l'éducation et la formation, ainsi que le secteur de l'enseignement supérieur.

Mesdames, Messieurs,

Je suis certaine que nos amis réunionnais, qui sont bien rôdés dans le domaine de la formation, sauront nous aider dans le cadre de notre réforme du système éducatif ou encore pour la mise en place d'une structure solide pour ce qui est de l'inclusion des enfants à besoins spéciaux. Et aussi vos structures de formation professionnelle telles que l'ESPE, le CIEP et le CERVOI nous seront, je n'en doute pas, d'une assistance considérable.

Je suis confiante que l'Institut de Pédagogie de Maurice saura tirer profit de cette étroite collaboration afin de développer de manière effective et concertée davantage de programmes menant à la formation des enseignants, tant au niveau initial que continu.

Et cela, afin d'assurer la qualité aux niveaux de l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire.

Chers amis,

Il me faut faire ressortir également que cette nouvelle "Convention-Cadre" prévoit aussi une collaboration étroite entre les parties réunionnaise et mauricienne en ce qu'il s'agit de l'enseignement supérieur et la recherche. Comme vous le savez, mon Ministère est présentement très engagé dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Je suis convaincue que la signature de cette "Convention-Cadre" aujourd'hui entre nos deux îles va nous permettre de développer des modalités de partage surtout en ce qu'il s'agit des

projets de recherches marines, indiaocéaniques, des recherches scientifiques et d'énergies marines renouvelables, entre autres.

Mesdames, Messieurs,

Nos deux pays ont placé la réforme de nos systèmes éducatifs respectifs très haut sur l'agenda politique national car nous sommes conscients que, sans l'avancement de nos jeunes à travers l'éducation, nos pays ne pourront connaître le succès économique ou social voulu.

Soyez en rassuré que, fort de l'expérience mauricienne en matière de coopération dans le domaine de l'éducation au niveau international, surtout au niveau des instances telles que l'UNESCO, l'ADEA, le Commonwealth et la CONFEMEN, l'île Maurice souhaite apporter une contribution accrue pour des meilleurs systèmes éducatifs au niveau régional.

Mesdames, Messieurs,

Loin d'être une simple formalité protocolaire, notre présence ici –celle de nos distingués invitées surtout -- témoigne aujourd'hui de la volonté et l'engagement pour une coopération éducative approfondie qui vise à préparer nos enfants pour la vie.

Je ne peux que dire qu'au-delà d'un souhait, c'est ma conviction profonde que cette étroite collaboration éducative indiaocéanique qui nous caractérise saura se faire dans la durée.

Et cela, parce que cette collaboration bilatérale qui a toujours existé entre nos pays pour des raisons autant historiques que

géographiques et culturelles est bâtie sur trois 3 principaux piliers :
la confiance, la complémentarité et le partage.
Ce sont là les valeurs qui restent toujours pérennes.

Je vous remercie.